



# PROTOCOLE SCOLAIRE COVID-19

Ce que les parents doivent savoir lorsqu'une personne est testée positive au COVID-19 dans l'école ou la cohorte de classe (groupe désigné) de leur enfant :



## AVIS

Les parents seront avisés s'il y a un cas positif dans l'école. L'identité de la personne qui a été testée positive au COVID-19 ne sera pas dévoilée car il s'agit d'informations de santé personnelles. Il est important de se rappeler que tous les élèves ne sont pas à risque si un cas positif est détecté à l'école. La principale préoccupation concerne les contacts proches de la personne atteinte de COVID-19.



## RECHERCHE DES CONTACTS

Le Bureau de santé publique de Toronto assurera le suivi de la personne dont le test est positif en milieu scolaire afin de déterminer où elle a pu contracter l'infection et qui elle a pu exposer au virus. Le Bureau de santé publique de Toronto collaborera avec l'école pour déterminer avec qui la personne a été en contact à l'école pendant qu'elle était contagieuse.



## CONTACTS ÉTROITS

Une personne qui a eu des contacts étroits avec une personne testée positive au COVID-19 pendant qu'elle était contagieuse est plus à risque. Un contact étroit est défini comme suit :

- toute personne qui s'est trouvée à proximité d'une personne positive au COVID (à moins de deux mètres) pendant 15 minutes ou plus, même si les deux personnes portaient un masque ;
- une personne qui a eu plusieurs contacts étroits avec une personne positive pour le COVID sur une période de 24 heures (même si ces rencontres durent moins de 15 minutes) ;
- une personne qui a pris dans ses bras ou a eu un contact personnel étroit avec une personne positive pour le COVID ;
- les membres du foyer et toute personne dont s'occupe une personne positive au COVID dans le même foyer.

Si une personne est un contact étroit, elle doit surveiller la liste complète des symptômes, qui comprend la fièvre ou les frissons, la toux, les difficultés respiratoires, la diminution ou la perte du goût ou de l'odorat, les nausées, les vomissements ou la diarrhée, la fatigue, les douleurs musculaires ou articulaires, les maux de gorge, l'écoulement nasal ou la congestion nasale, les douleurs abdominales, les maux de tête, la conjonctivite, la diminution ou le manque d'appétit.



# PROTOCOLE SCOLAIRE COVID-19

Ce que les parents doivent savoir lorsqu'une personne est testée positive au COVID-19 dans l'école ou la cohorte de classe (groupe désigné) de leur enfant :



## LE DIRECTEUR PEUT RENVOYER LES COHORTES

Lorsqu'une personne atteinte du COVID-19 est identifiée pour la première fois en milieu scolaire, le directeur d'école renvoie tous les élèves de la même cohorte de classe, à moins qu'ils ne soient complètement vaccinés\*. Le service de santé publique de Toronto effectuera une enquête et déterminera qui doit s'auto-isoler, pendant combien de jours, et quand il pourra retourner à l'école. Les élèves qui prennent le bus, qui participent à des activités parascolaires ou qui se trouvent dans une cohorte avant ou après l'école seront également renvoyés.



## ENQUÊTE DU BUREAU DE SANTÉ PUBLIQUE DE TORONTO

Une fois l'enquête terminée, le Bureau de santé publique de Toronto peut autoriser certaines de ces cohortes à retourner à l'école si le risque pour la cohorte est faible. Par exemple, si la personne dont le test est positif n'a pas contracté le COVID-19 à l'école et n'était pas contagieuse pendant qu'elle était à l'école, la classe et les autres cohortes n'auront pas besoin de s'auto-isoler.



## AUTOSURVEILLANCE ET AUTO-ISOLEMENT

Si une personne était contagieuse pendant qu'elle était à l'école, tous les élèves identifiés par le Bureau de santé publique de Toronto comme étant des contacts étroits de cette personne recevront les instructions suivantes :

- Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 10 jours.
- Surveiller l'apparition des symptômes du COVID-19.
- Se soumettre à un test de dépistage si les symptômes apparaissent ou selon les directives du Bureau de santé publique de Toronto.
- Se faire tester même en l'absence de symptômes.
- Les membres du foyer des contacts étroits doivent rester à la maison, sauf pour des motifs essentiels, pendant toute la durée de la période d'isolement du contact étroit. Les motifs essentiels comprennent la fréquentation de l'école, la garde d'enfants, le travail et les courses essentielles comme l'épicerie, les rendez-vous médicaux ou les ordonnances. Les personnes qui sont entièrement vaccinées\* ou qui ont eu une infection récente au COVID-19\*\* ne sont pas tenues de rester à la maison.

Si l'élève qui est un contact étroit ne présente pas de symptômes et est complètement vacciné\* ou a eu une infection récente au COVID-19\*\*, il n'est pas nécessaire qu'il s'isole. Il peut néanmoins être tenu de surveiller l'apparition de symptômes pendant 10 jours et de se soumettre à des tests.



# PROTOCOLE SCOLAIRE COVID-19

Ce que les parents doivent savoir lorsqu'une personne est testée positive au COVID-19 dans l'école ou la cohorte de classe (groupe désigné) de leur enfant :

Si le Bureau de santé publique de Toronto détermine que les élèves ou le personnel n'ont pas eu de contact étroit avec la personne qui a contracté le COVID-19, ils seront autorisés à mettre fin à l'auto-isolément.

Les autres élèves de l'école doivent également surveiller l'apparition de symptômes si un cas positif est détecté dans l'école..



## PÉRIODES D'AUTO-ISOLATION

La période d'incubation du COVID-19 est de 10 jours. Par conséquent, si vous avez été un contact étroit, vous devez vous isoler pendant 10 jours, car c'est le temps nécessaire pour développer des symptômes. Les contacts étroits qui ne présentent pas de symptômes et qui sont entièrement vaccinés\* ou qui ont déjà eu une infection récente par le COVID-19\*\* peuvent ne pas avoir besoin de s'isoler.

Les personnes atteintes du COVID-19 sont infectieuses pendant 10 jours. Si vous avez été testé positif au COVID-19, vous devez vous auto-isoler pendant 10 jours. Cependant, si vous avez été hospitalisé ou si votre système immunitaire est faible, vous devrez peut-être vous auto-isoler pendant une période plus longue.



## RETOUR À L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

Le Bureau de santé publique de Toronto informera les élèves à qui on a demandé de s'auto-isoler quand ils pourront retourner à l'école.



## DÉCLARATION D'UNE ÉPIDÉMIE

Le Bureau de santé publique de Toronto se charge de la déclaration d'une épidémie et de la fourniture de directives pendant une épidémie. Une épidémie est constituée d'au moins deux cas positifs de COVID-19 dans une école, sur une période de 14 jours, avec au moins une infection attribuée à l'environnement scolaire. Cela peut inclure le transport vers et depuis l'école, ou les soins avant et après l'école. Une épidémie peut être déclarée pour une classe, un niveau ou une école.

\*Une vaccination complète est définie comme étant 14 jours ou plus après l'administration d'une seconde dose d'une série de deux vaccins COVID-19 ou d'une dose unique d'une série d'un vaccin.

\*\*Une infection récente antérieure au COVID-19 signifie que la personne a été testée positive au COVID-19 au cours des 90 derniers jours et a été autorisée par la santé publique. Il se peut qu'elle n'ait pas besoin de s'auto-isoler tant qu'elle ne présente pas de symptômes.

8 septembre 2021